

Rapport annuel FSAS 2014

1 Développement de la fédération

1.1 Développement de la stratégie

Lors de l'assemblée des délégué-e-s 2014, les principes directeurs de la FSAS ont été adoptés. Le comité a ensuite mis sur les rails le processus de développement stratégique d'une stratégie à long terme. Sur la base d'une analyse des parties prenantes, les principaux acteurs ont été déterminés, et les objectifs stratégiques correspondants identifiés. Sur le fond, la stratégie globale Santé2020 du Conseil fédéral et les suggestions ressorties de l'AD 2014 ont pour l'essentiel servi de point de départ du développement et de l'orientation de la stratégie. La stratégie sera présentée lors de l'AD 2015 et donnera lieu à une discussion approfondie.

1.2 Manifestation spécialisée

Lors de la manifestation spécialisée 2014, les thèmes suivants ont été abordés :

- Cybersanté : état d'avancement des différents projets ; perspectives relatives aux futures exigences pour les professionnel-le-s et aux besoins en matière d'offres de formation.
- Les soins intégrés : quel est leur fonctionnement concret ? Présentation de projets interprofessionnels sous différents angles propres à chaque profession.

Dans ce contexte, la manifestation a repris le thème de l'année précédente dans le but d'approfondir des questions concrètes de mise en œuvre des soins intégrés. Elle a suscité un grand intérêt et des discussions engagées ont eu lieu, notamment avec les représentant-e-s de Médecins de famille Suisse et de ehealth suisse, qui ont assisté à l'événement en tant qu'intervenant-e-s et invité-e-s.

1.3 Comité et secrétaire général

Le positionnement des associations professionnelles en matière de politique de la santé et de la formation a comme toujours constitué une priorité dans le travail du comité et du secrétaire général.

Avec un recours contre le projet d'examen professionnel en soins de longue durée et accompagnement, des entretiens avec le SEFRI, et vers la fin de l'année, des négociations avec l'OdASanté, la FSAS a permis aux associations professionnelles de se positionner de façon plus marquée sur les questions de politique de la formation professionnelle. Le SEFRI a soutenu sans malentendu possible le droit des associations professionnelles de participer à l'élaboration de la formation professionnelle. Un premier succès a ainsi pu être obtenu.

Avec l'OdASanté, des entretiens sur la conciliation des intérêts et les formes possibles de collaboration à l'avenir ont été préparés et un premier entretien a été mené. L'objectif est de clarifier les relations mutuelles des deux organisations. Les pourparlers se poursuivront en 2015.

1.4 Service tarifaire

Tant la FSSF que l'ASE ont fait usage du service tarifaire. L'expert externe Mark Hebeisen a également donné à la fédération faîtière des informations dans l'ensemble précieuses sur les tendances actuelles en matière de négociation. De plus, le comité a décidé de conclure à partir de 2015 un deuxième contrat-cadre avec une autre experte (C. Boldi, Swiss legal).

1.5 Finances

Les finances de la FSAS se maintiennent à un niveau modeste. Néanmoins, un résultat tout juste positif a encore pu être obtenu en 2014 grâce à une gestion très économe des ressources. Cela mérite d'autant plus d'être signalé que, du fait de la procédure de liquidation de curahumanis, la cotisation de membre de cette association a été réduite de moitié (sur la base d'une décision correspondante de l'AD).

L'équipe de la FSAS :
Claudia Galli (ASE)

- Présidence
- Direction CI hautes écoles spécialisées
- Politique associative / Développement de la fédération / Politique de la santé

Annalies Baumann (labmed)	<ul style="list-style-type: none">• Vice-présidence
Susanne Clauss (FSSF)	<ul style="list-style-type: none">• Comité : domaine politique professionnelle• Comité : domaine politique de la santé
Bruno Gutknecht (ASAM)	<ul style="list-style-type: none">• Direction CT LAMal• Comité : domaine formation / prestations de services• Membre CI formation professionnelle
Yvonne Ribi	<ul style="list-style-type: none">• Comité : domaine politique de la santé et formation
Martina Schmidhauser (membre cooptée)	<ul style="list-style-type: none">• Comité : domaine politique de la santé et formation
André Bürki	<ul style="list-style-type: none">• Secrétaire général et conseiller stratégique du comité
Theres Loiseau	<ul style="list-style-type: none">• Administration
Linda Brandenberger	<ul style="list-style-type: none">• Adjointe administration
Elsbeth Wandeler	<ul style="list-style-type: none">• Direction CI formation professionnelle sur mandat (jusqu'au 31.12.14)

1.4 Evolution de l'effectif des membres

L'association curahumanis, qui était affiliée à la FSAS, a dû être dissoute en 2014. La FSAS a soutenu activement et avec succès sa liquidation, ainsi que le projet de fonder une association pour lui succéder. Le 3 décembre 2014, « Soins de longue durée Suisse » a vu le jour, une association qui regroupera à l'avenir les professionnel-le-s du domaine des soins de longue durée et de l'accompagnement. Il est prévu de gérer cette association en tant qu'organisation spécialisée de l'ASI. Le comité est convaincu que le domaine des soins de longue durée jouera un grand rôle dans les soins de santé à l'avenir. De plus, une représentation des professionnel-le-s actifs/tives dans ce domaine (les ASSC p. ex.) dans les instances compétentes en matière de politique professionnelle est essentielle pour le positionnement et le développement spécialisé de ces professions.

En attendant sa première assemblée générale ordinaire du 12 mars 2015, cette nouvelle association est représentée par Monika Kahindi-Knecht en tant que présidente, Martina Schmidhauser vice-présidente et David Baer, qui a dans le même temps pris la fonction de secrétaire général. D'ici là, Martina Schmidhauser continue à faire partie du comité de la FSAS en tant que membre cooptée, afin de mettre à la disposition de ce dernier ses connaissances spécialisées dans le domaine des soins de longue durée et de l'accompagnement.

2 La place centrale de l'interprofessionnalité

La collaboration interprofessionnelle est au centre de l'activité de la FSAS. La fédération faîtière a réussi à se positionner comme un partenaire fiable et important, comme le montre le grand nombre d'activités et projets interprofessionnels auxquels la FSAS a été conviée.

2.1 Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

En décembre 2013, l'association Médecins de famille Suisse a lancé le groupe pilote Interprofessionnalité, une plateforme d'échange et d'observation où se réunissent des représentant-e-s des professions des soins ambulatoires de premier recours.

En 2014, ce groupe s'est réuni à quatre reprises pour définir sa composition, ses objectifs, ses structures et son financement. Au fur et à mesure de ces travaux, le groupe a été renommé en « Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires » et a créé son site Internet : www.interprofessionalitaet.ch

Brigitte Zirbs-Savigny (Médecins de famille Suisse), Claudia Galli (FSAS) et Roswitha Koch (ASI) constituent le noyau de la plateforme et structurent les séances quant au contenu et les préparent.

La plateforme s'est fixé les objectifs suivants :

- réunir les principaux acteurs des soins médicaux de base ambulatoire afin d'élaborer un projet commun ;
- initier et mettre en place un dialogue entre ces groupes professionnels ;
- identifier et traiter les déficits de connaissances et les zones de rencontre entre professionnel-le-s ;
- établir, développer et valider les profils de compétences des différents métiers de la santé ;
- soutenir, développer, mener et analyser des projets pilotes dans le domaine de l'interprofessionnalité, avec l'objectif à long terme de créer et d'établir de nouveaux concepts de soins interprofessionnels.

La plateforme est conçue comme un réseau et les associations qui y sont représentées paient une contribution annuelle pour couvrir les faibles coûts occasionnés. Pour le moment, Médecins de famille Suisse s'occupe du secrétariat et administre le site web.

2.2 La FSAS et le Service croix-rouge planifient une manifestation interprofessionnelle commune sur le thème de l'aide d'urgence en cas de catastrophe au printemps 2016

La manifestation aura lieu le 10 mars 2016 à Berne et portera principalement sur les tâches et possibilités des différents groupes professionnels dans l'aide d'urgence en cas de catastrophe. Les responsabilités et la méthode de travail du Service sanitaire coordonné (SSC) seront présentées, les témoignages personnels permettront de se rendre compte du vécu des intervenant-e-s, et des possibilités d'échange et de discussion seront offertes. Les premières étapes de la planification ont commencé en 2014.

2.3 Thèses relatives à l'interprofessionnalité dans le BMS

Claudia Galli a eu l'occasion, à la demande du Forum Managed Care, de se prononcer sur trois thèses relatives à l'interprofessionnalité. Celles-ci ont été publiées dans le Bulletin des médecins suisses (numéro 2014/19, p.731-733 ; <http://www.bullmed.ch/archives/details/wirksamer-integrieren-gesundheitsberufe-als-erfolgskfaktor.html>).

2.4 Symposium du Forum Managed Care : « Mieux intégrer : les professions de la santé, facteurs de succès »

La FSAS et ses associations membres avaient incité des collègues à soumettre leurs projets dans l'optique de faire une présentation dans le cadre de ce symposium. Leur proposition a abouti, ce qui est réjouissant. Ce Symposium du Forum Managed Care a ainsi permis de mettre un visage sur les différents groupes professionnels non médicaux. De plus, Elisabeth Kurth en tant que sage-femme a reçu le **prix d'encouragement** du Forum Managed Care pour son projet « Family Start ».

2.5 Colloque sur la charte de l'ASSM relative à la collaboration interprofessionnelle

Lors de la consultation sur la charte de l'ASSM relative à la collaboration interprofessionnelle, plusieurs associations professionnelles s'étaient plaintes de ne pas avoir été associées au développement de la charte. Sur la base de ces retours, l'ASSM a décidé d'inviter toutes les associations intéressées à un colloque, le 26.08.2014, afin de discuter de cette charte. Les résultats de la consultation ont été évalués et des premières adaptations ont été apportées et discutées dans le cadre d'ateliers. Les résultats des ateliers ont été évalués et intégrés dans la charte qui a été publiée à la fin de l'année.

2.6 « Journée professions et formations de la santé » : journée à l'attention des conseillers/ères en orientation professionnelle de la Romandie

Le 23.09.2014, une journée d'information sur les professions de la santé a été organisée à Lausanne à l'attention des conseillers/ères en orientation professionnelle. Pour la FSAS, Claudia Galli y a expliqué la situation des professions HES, Pierre Théraulaz de l'ASI a développé les différentes voies de formation et de carrière dans les soins infirmiers et Vincent Chapuis en tant que représentant de l'OdASanté a présenté le système suisse de formation et donné un aperçu global des professions de la santé.

2.7 Mise en application de l'initiative contre l'immigration de masse : Alliance santé MEI

Suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, H+ a invité un large cercle d'organisations à discuter de leurs positions communes sur la mise en application de « l'initiative populaire contre l'immigration de masse ». En novembre, une prise de position commune a pu être publiée à ce sujet.

2.8 Conférence nationale : « Formation interprofessionnelle des professionnels de la santé » de l'OFSP

Dans le cadre de la plate-forme « Avenir de la formation médicale », le groupe thématique « Interprofessionnalité » avait rédigé, sur mandat de l'OFSP, un rapport sur l'interprofessionnalité dans la formation médicale initiale et continue. Dans le prolongement de ce projet, l'OFSP a planifié une conférence nationale sur l'enseignement interprofessionnel. Claudia Galli a été invitée à coopérer au sein du groupe de pilotage en charge de préparer cette manifestation. Ce dernier a réussi à élaborer une ébauche de programme à orientation interprofessionnelle du point de vue des intervenant-e-s et des contenus. Néanmoins, il est également apparu clairement que des progrès importants ont certes été réalisés dans la formation interprofessionnelle des professions HES, mais que l'interprofessionnalité avec les professions médicales n'intervient jusqu'ici que dans le cadre de petits projets de formation très spécifiques et coûteux.

2.9 Table ronde sur le rôle des professions de la santé dans la promotion de la santé et la prévention

Les associations membres concernées de la FSAS se sont impliquées très activement dans les travaux sur la stratégie nationale sur la prévention des maladies non transmissibles (MNT) de la Confédération. Les représentant-e-s de l'OFSP ont admis que les professions de la santé ont un grand potentiel pour apporter une contribution active dans ce domaine et ont invité les associations professionnelles impliquées à participer en janvier 2015 à une table ronde sur le rôle des professions de la santé dans la promotion de la santé et la prévention. Des représentant-e-s de l'ASAM, de l'ASE, de l'ASDD, de la FSSF et de l'ASI participeront à ces échanges et présenteront les compétences de leur profession respective dans ce domaine.

3 Politique de formation

3.1 Loi sur les professions de la santé : importante pour les métiers des hautes écoles spécialisées

La procédure de consultation relative à la loi sur les professions de la santé a été le thème central de la CI HES. En s'appuyant sur les observations communes antérieures et dans le cadre d'échanges étroits avec le comité, la CI formation professionnelle, le groupe de lobbying de l'ASI et le groupe de lobbying FSAS-CSS, la CI s'est préparée à la consultation sur la loi sur les professions de la santé.

Au sein du groupe de lobbying FSAS-CSS, des représentant-e-s de l'ASDD, de la FSSF et de l'ASE ont ajusté et harmonisé les positions avec la Conférence spécialisée Santé de la Conférence des recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées CSS.

La coordination des activités, les échanges de vues et l'élaboration commune de positions et de principes ont fait leurs preuves : les associations membres ont soutenu sans exception la position de la FSAS et il a été possible d'exprimer et de faire valoir un point de vue homogène des associations membres et de la CSS.

3.2 Positionnement des associations professionnelles sur les questions de formation professionnelle

A la fin janvier, un entretien d'une large délégation de la FSAS a eu lieu avec des représentant-e-s du SEFRI concernant la coopération des associations professionnelles en matière de formation professionnelle. Le SEFRI a fait preuve de compréhension par rapport aux préoccupations des associations professionnelles et dans le cadre de l'opposition à l'examen professionnel en soins de longue durée et accompagnement, il a constaté que les associations professionnelles concernées peuvent et doivent faire valoir leur droit de coopération au sein de l'organe responsable.

A l'occasion de l'assemblée des délégué-e-s de la FSAS, le thème du « rôle des associations professionnelles dans la formation professionnelle supérieure et de la représentation dans les organismes responsables » a également été abordé. Mme Nicole Aeby-Egger du SEFRI fera un exposé d'introduction. Lors de la discussion consécutive, des questions concrètes ont été traitées, telles que : « Que signifie être coresponsable ? » « Que signifie diriger un secrétariat d'examen ou une commission d'assurance qualité ? » « Quelle forme juridique peut adopter un organe coresponsable ? »

3.3 Examen professionnel Soins de longue durée et accompagnement

En 2014, la FSAS avait soumis une proposition de modification du règlement d'examen ; dans le cadre d'un entretien entre l'OdASanté, l'ASI et curahumanis, aucun accord n'a toutefois pu être trouvé. Dans ce contexte, la FSAS a fait recours contre le projet à la fin 2013. SavoirSocial a également fait recours.

En 2014, la FSAS a maintenu son recours, revendiquant de siéger au sein de l'organisme responsable et soutenant le recours de SavoirSocial.

Après un processus intense, de nombreux entretiens et d'après négociations, l'OdASanté, la FSAS et SavoirSocial ont abouti à une solution concernant l'organisme responsable de l'EP Soins de longue durée et accompagnement : l'OdASanté, la FSAS et SavoirSocial assument conjointement la responsabilité de cet EP. Le secrétariat général, qui s'occupe aussi de gérer les examens, a été confié à l'OdASanté. Dès que le règlement d'examen aura été adapté et approuvé par le SEFRI, il pourra entrer en application en 2015.

3.4 NAREG

Au cours de l'été, la CDS a informé les associations professionnelles que le Registre national des professions de la santé NAREG devait être mis en ligne en janvier 2015. Elle a précisé que le registre se basait sur « l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études » et représentait les professions mentionnées dans celui-ci.

Ces informations ont soulevé quelques questions critiques et de fond auprès des associations professionnelles, notamment parce qu'elles n'avaient pas été impliquées dans les travaux dans la phase préliminaire. A l'occasion d'un entretien avec la responsable du projet, Daniela Schibli de la CDS, il a été possible de clarifier quelques questions essentielles. Le fait que la CRS ait été mandaté par la CDS pour tenir le registre, alors qu'il n'y a eu aucun appel d'offres public correspondant, demeure critique. En ce qui concerne le futur registre des professions selon la nouvelle loi sur les professions de la santé, la FSAS continuera à s'intéresser très attentivement à son évolution avec un regard critique.

3.5 Communauté d'intérêt hautes écoles spécialisées

La communauté d'intérêt hautes écoles spécialisées (CI HES) s'est réunie à quatre reprises, avec la composition suivante :

- Claudia Galli, présidente FSAS (ASE), direction de la CI HES
- Sabrina Schipani / Doris Güttinger (jusqu'en mai 2014), Ramona Brotschi (à partir de mai 2014), FSSF
- Adrian Rufener ASDD
- Iris Lüscher Forrer, ASE
- Brigitte Neuhaus, ASI

Roswitha Koch de l'ASI a assisté à plusieurs reprises aux séances de la CI HES pour coordonner et harmoniser les positions et les activités relatives à la loi sur les professions de la santé.

Les thèmes prioritaires pour la CI HES ont été les suivants : la loi sur les professions de la santé, l'OPT pour les soins infirmiers, le Nareg, « l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées », la reconnaissance des diplômes étrangers et les stages dans les cabinets indépendants. Des échanges ont par ailleurs eu lieu au sujet des outils utilisés dans le domaine de l'assurance qualité et pour attester des prestations de formation continue (cf. 3.1, 3.2, 3.4).

3.6 Communauté d'intérêt formation professionnelle

La communauté d'intérêt (CI) formation professionnelle s'est réunie à trois reprises l'année passée, avec la composition suivante :

- Elsbeth Wandeler, direction de la CI formation professionnelle (jusqu'à fin 2014)
- Bruno Gutknecht, comité FSAS (ASAM)
- Simone Peterka, labmed
- Brigitte Neuhaus, ASI
- Patricia Wiedemeier, ASO
- Felix Morgenthaler, ASH
- Thomas Iseli, ASRP
- Beat Ringger, SSP

A côté de l'EP Soins de longue durée et accompagnement, la CI s'est essentiellement penchée sur les thèmes suivants :

Formation professionnelle supérieure :

- l'élaboration de l'**examen professionnel pour le/la coordinatrice/teur en médecine ambulatoire** a pu être menée à terme en fin d'année, après un long chemin semé d'embûches. En faisant office d'intermédiaire entre les associations affiliées concernées, la FSAS a pu apporter sa contribution à la conciliation des intérêts et a ainsi joué un rôle important ;
- une étape supplémentaire a été franchie au niveau du projet d'**examen professionnel d'instructeur/trice Kinaesthetics**. L'examen juridique par le SEFRI s'est bien déroulé, et il reste à espérer que ce projet pourra lui aussi être bouclé en 2015 ;
- en ce qui concerne le projet d'envergure **profils de compétence soins infirmiers**, la procédure de consultation a été menée en 2014 et le projet a été revu de façon à pouvoir être mené à terme par l'OdASanté. L'enjeu est maintenant de rédiger les règlements d'examen et directives correspondants dans le cadre d'un projet consécutif.

Thèmes de politique professionnelle

- En collaboration avec la CI HES, la CI s'est penchée sur la consultation relative à la **loi sur les professions de la santé**. Différentes associations membres regrettent que seules les professions HES et les professions des soins puissent être considérées par la loi.
- La CI s'est par ailleurs intéressée à l'introduction du **NAREG** prévue pour 2015.
- En outre, la CI a pris position dans le cadre de la **consultation relative à l'OPT pour les soins infirmiers**. Sur ce thème aussi, une décision a été prise en fin d'année, qui malheureusement n'allait pas dans le sens des professions des soins et de la proposition déposée par la FSAS.

- La responsable de la CI a représenté la FSAS dans le **projet « Masterplan Soins infirmiers »**. Les différents projets ont pu être bouclés en 2014, et il s'agit à ce stade d'accompagner, avec un regard critique, la phase de mise en œuvre pour 2015.
- L'ordonnance sur le **cadre national des certifications CNC** pour les diplômes de la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre. La responsable de la CI a participé à un colloque d'information sur l'objectif du CNC et sa mise en œuvre dans la pratique. Les premières propositions peuvent maintenant être déposées.
- La CI était par ailleurs représentée dans le projet **concept national « Soins palliatifs et formation »**.
- Au cours de ces dernières années, près de 30 associations représentant des méthodes de la thérapie complémentaire ont travaillé à l'élaboration d'une réglementation pour les professions de la thérapie complémentaire. Le **règlement d'examen pour l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire** a été publié par le SEFRI en août.

Représentations

Coordination faitière « concept national 'Soins palliatifs et formation' »	André Bürki (SG FSAS)
Masterplan formation en soins infirmiers : <ul style="list-style-type: none">• groupe de pilotage• coordination du projet	Elsbeth Wandeler (ASI) Brigitte Neuhaus (ASI)

3.7 Prises de position

En 2014, la FSAS a pris position en rapport avec les procédures d'audition suivantes relevant de la politique de la formation :

- obtention a posteriori du titre dans les soins infirmiers
- loi sur les professions de la santé

4. Politique de la santé

4.1 Stratégies nationales

Sur la base de la stratégie Santé2020, différents thèmes sont traités dans le cadre du développement de stratégies nationales. Les associations membres de la FSAS participent activement à plusieurs d'entre eux (cf. cybersanté au chapitre 5.1).

Stratégie MNT

Susanne Clauss a représenté la FSAS dans le projet partiel « Prévention dans les soins de santé » dans le cadre de la stratégie nationale MNT (maladies non transmissibles). Au sein de la FSAS, l'organisation nécessaire a été mise en place pour faire circuler l'information avec les associations qui s'impliquent activement dans le contexte des travaux et de la formation de l'opinion.

Infections nosocomiales

L'OFSP a élaboré en parallèle une stratégie nationale sur les « infections nosocomiales ». Les milieux concernés ont à plusieurs reprises été conviés à des ateliers pour exprimer leurs suggestions et leur feedback en rapport avec des projets. Susanne Clauss a assisté à ces ateliers pour la FSAS.

Stratégie contre les maladies cardiovasculaires, les AVC et le diabète

En rapport avec cette stratégie, plusieurs groupes de travail ont également démarré leurs activités ; la FSAS participera aux procédures de consultation et ateliers éventuels, informera les associations membres concernées et les invitera à prendre position.

Stratégie pour le développement durable en Suisse

Après une manifestation de lancement en octobre 2014, deux ateliers comportant différents champs d'action ont été organisés, lors desquels il a été débattu des visions et des objectifs stratégiques pour la Suisse. Claudia Galli a représenté la FSAS dans le champ d'action de la santé.

Il est ainsi fondamental que les différentes stratégies individuelles qui sont actuellement développées par la Confédération sur différents thèmes soient intégrées dans la stratégie générale et placées dans un contexte global.

4.2 Commission technique LAMal

La commission technique LAMal a rempli sa mission et a été dissoute lors du deuxième semestre. La forme sous laquelle poursuivre les échanges entre les associations membres, notamment sur la question des thèmes tarifaires, est examinée.

Au sein du comité de la FSAS, Susanne Clauss reste responsable de la section politique de la santé. Les thèmes relatifs à la LAMal sont régulièrement abordés au sein du comité et les associations membres peuvent en soumettre un à tout moment.

Nous remercions ici les membres de la CT LAMal pour le travail accompli au cours de ces dernières années :

- Susanne Clauss (direction CT LAMal ; comité FSAS) (FSSF)
- Judith Marti (ASE)
- Doris Güttinger (FSSF)
- Gabi Fontana (ASDD)
- Annemarie Gluch (ASDD)
- Yvonne Ribl (ASI)

4.3 Alliance du personnel DRG

Susanne Clauss a encore été la représentante de la FSAS au sein de l'Alliance du personnel DRG. Les activités ont été axées sur l'observation et les échanges d'expériences en rapport avec les conséquences des forfaits par cas. Une discussion sur la formation de l'opinion en rapport avec TarPsy a par ailleurs été lancée.

4.4 Alliance pour la santé en Suisse

L'Alliance pour la santé en Suisse a concentré ses travaux sur l'accompagnement spécialisé de la stratégie MNT et d'autres stratégies de la Confédération. Dans cette optique, elle a mis sur pied son propre groupe de travail.

4.5 Positions sur les objets de votation

« *Oui aux soins médicaux de base* »

Le comité a soutenu la proposition de la Confédération « *Oui aux soins médicaux de base* ». Le comité d'initiative « *Oui à la médecine de famille* » a retiré son initiative populaire le 26.9.2013 et apporté son soutien à la contre-proposition directe du Parlement. Cette dernière mentionnait certes la médecine de famille comme élément constitutif essentiel des soins de base, mais elle ouvrait une perspective d'avenir, dans laquelle des professions telles qu'infirmier/ère, sage-femme, pharmacien-ne, ergothérapeute et physiothérapeute, ainsi que diététicien-ne ou assistant-e médical-e, étaient elles aussi considérées comme faisant partie des soins de base.

Caisse de santé publique

Les associations membres de la FSAS se sont positionnées de manière variable sur la question de la caisse unique ; certaines faisaient partie du comité d'initiative, d'autres se sont montrées sceptiques au sujet du projet de loi, et enfin, il y a celles qui ne sont pas exprimées clairement à ce sujet. Cette situation de départ a incité le comité de la FSAS à ne formuler aucune consigne de vote et à ne pas s'impliquer dans le comité de votation.

En 2014, la FSAS a pris position en rapport avec les procédures d'audition suivantes :

- Charte « *Collaboration entre les professionnels de la santé* »
- Obligation de déclarer en cas de soupçon de maltraitance infantile
- Centre national pour la qualité dans le système de santé
- Loi fédérale sur les produits du tabac
- Révision partielle de la LAMal relatif au pilotage du domaine ambulatoire

4.6 Mandats de politique de la santé

Alliance du personnel DRG	Susanne Clauss (FSSF) ; Judith Marti (ASE)
Alliance pour la santé en Suisse	Roswitha Koch (ASI)
Stratégie MNT	Susanne Clauss
Plateforme médecine sociale	Susanne Clauss ; Judith Marti
Stratégie pour le développement durable en Suisse	Claudia Galli
Stratégie infections nosocomiales	Susanne Clauss

5. Politique professionnelle

5.1 Cybersanté

La FSAS avait été invitée à se faire représenter au sein de l'**organe directeur du projet** d'ehealth suisse : Susanna Bürki Sabbioni (ASI) a été chargée de cette tâche. Elle représente en outre la FSAS dans le projet Standards & Architecture, de même qu'au sein du groupe d'experts Sémantique.

Le **groupe de travail interprofessionnel IPAG** a été créé à la mi-avril. Les associations membres de la FSAS intéressées y sont directement représentées.

En juin, Annalies Baumann a assisté à une séance de l'OFSP pour clarifier les étapes suivantes et les attentes par rapport au **projet de formation en cybersanté**.

Le thème de la cybersanté a par ailleurs été repris lors de la manifestation spécialisée de novembre, afin de donner une vue d'ensemble de l'état d'avancement des projets.

5.2 Solution de branche de H+ en matière de sécurité au travail

L'année passée, les thèmes suivants ont été approfondis au sein de la solution de branche de H+ en matière de sécurité au travail et des solutions ont été recherchées : développement d'un « logiciel de détermination des risques », campagne annuelle sur le thème des facteurs de risque psychosociaux, projet « Santé du dos dans les soins ».

5.3 Fondation Promotion Santé Suisse

- Le Conseiller fédéral Alain Berset a (ré)élu tous les membres proposés pour le mandat 2014 à 2017. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de Fondation a tenu trois séances. Dans une optique d'amélioration de l'efficacité, trois nouveaux comités ont été constitués (comité stratégie, personnel et nominations, audit) et certains thèmes ont été mis en consultation à l'attention du Conseil de Fondation. La FSAS est représentée par Barbara Gassmann au sein du comité stratégie et du comité « Projets innovants ».
- Sur le fond, le Conseil de Fondation s'est entre autres penché sur la stratégie MNT (stratégie nationale sur la prévention des maladies non transmissibles). Une représentante de la FSAS a pu être déléguée dans chacun de ces deux groupes de travail.

5.4 Swiss Quality Award

La FSAS apporte son soutien au Swiss Quality Award en tant que partenaire du patronat. Le Swiss Quality Award est décerné chaque année à des projets excellents qui contribuent à améliorer la qualité du système de santé. La FSAS encourage ses associations membres et leurs membres individuels à soumettre des projets innovants. Dans la catégorie « Secteur ambulatoire », le Swiss Quality Award 2014 a été attribué au projet « SpitexPlus : Einsatz von Advanced Practice Nurses in der ambulanten Versorgung » (affection d'infirmiers/ères de pratique avancée dans les soins ambulatoires), qui a été réalisé sous la direction du professeur Lorenz Imhof, de Rahel Naef et du professeur Romy Mahrer Imhof à l'Institut des soins infirmiers de la ZHAW.

5.5 Représentation à l'extérieur : Mandats dans le domaine de la politique professionnelle

Cybersanté : <ul style="list-style-type: none"> Organe directeur du projet Projet « Standards et architecture » Projet « Formation » Groupe d'experts Sémantique Groupe de travail interprofessionnel IPAG 	Susanna Bürki Sabbioni Annalies Baumann (labmed), vice-présidente de la FSAS et Susanna Bürki Sabbioni Annalies Baumann Susanna Bürki Sabbioni Représentantes des associations membres concernées
Organisme responsable de la solution de branche en matière de sécurité au travail, représentation des salarié-e-s	Annalies Baumann (labmed), vice-présidente FSAS
Fondation Promotion Santé Suisse	Barbara Gassmann (ASI), membre du Conseil de Fondation

6. Remerciements

Nous remercions tou-te-s ceux et celles qui se sont engagé-e-s pour l'interprofessionnalité, quelle que soit leur position hiérarchique, et qui sont mobilisé-e-s au sein de et pour la FSAS au cours de l'exercice écoulé. Merci pour leur engagement, leur investissement et leur volonté d'analyser les situations dans une optique d'interprofessionnalité.

Nous remercions l'ensemble de nos associations membres pour leur fidélité, leur confiance et leur excellente collaboration. Par leur affiliation et leur solidarité, elles renforcent la FSAS et font d'elle ce qu'elle est.

Le comité de la FSAS

Claudia Galli, Annalies Baumann, Susanne Clauss, Bruno Gutknecht, Yvonne Ribli, Martina Schmidhauser

Le secrétariat de la FSAS

André Bürki, secrétaire général, Theres Loiseau, administration

Berne, février 2015

Annexe : Les associations membres de la FSAS (état fin 2014)

Membres actifs

- Association suisse des infirmières et infirmiers ASI
www.sbk-asi.ch
- Association suisse des assistantes médicales ASAM
www.sva.ch
- Association suisse des sages-femmes FSSF
www.hebamme.ch
- Association suisse des ergothérapeutes ASE
www.ergotherapie.ch
- Association professionnelle suisse des techniciennes et techniciens en analyses biomédicales labmed
www.labmed.ch
- Association suisse des diététicien-ne-s diplômé-e-s ASDD
www.svde-asdd.ch
- Association Suisse des Orthoptistes ASO
www.orthoptics.ch
- Association Suisse d'Homéopathie ASH
www.hvs.ch
- Kinaesthetics Suisse
www.kinaesthetics.ch

Membres passifs

- Conférences des Associations Professionnelles Suisses des Logopédistes C/APSL
- Syndicat suisse des services publics SSP
www.vpod-ssp.ch
- SYNA – Le syndicat du domaine de la santé et social
www.syna.ch
- Association suisse de réflexologie plantaire ASRP
www.fussreflexzonenmassage.ch